



Département de l'AIN
Arrondissement de BELLEY
Canton de LAGNIEU
Commune de SAINT-VULBAS

NOMBRE
de conseillers en exercice : 15
de présents : 13
de votants : 15

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 18 novembre 2022

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire,

MM Jacques ROLLAND, Mara PHILIP, Marie-Odile ROUSSELET, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Corinne DRUHET, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES, Fabrice MONNERY, Rémy BARGE, Karine MARTIN et Sébastien GUILLON

Excusé :

Procurations : Daniel DALLERY à Jacques ROLLAND

Sandrine RAVET à Maryline JAMES

Secrétaire : Corinne DRUHET

Date de la convocation : 10 novembre 2022

Monsieur le Maire rajoute 2 points à l'ordre du jour :

- Attribution d'une subvention – Sports Boules SAINT-VULBAS
- Décision modificative 01 – BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

Délibération N°115 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

| N° délibération | N° décision | Objet | Recette | Dépense HT | Sans impact financier |
|-----------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------|------------------|-----------------------|
| | 85-2022 | SMACL – Signature avenant Contrat dommages aux biens (acquisition BIEZ) | | 33.12 €/an | |
| | 86-2022 | CLTP – Démolition 164 rue du Centre | | 12 300,00 € | |
| | 87-2022 | AMBIS – 3 PC + 1 PC portable Centre aquatique | | 4 311,40 € | |
| | 88-2022 | FUMENTIC – Contrat entretien système désenfumage et alarme incendie – 3 ans | | 1 410.00 € HT/an | |
| | 89-2022 | Thermic Services – Contrat maintenance équipements chauffage Vestiaires stade – 2 ans | | 915.70 € HT/an | |

Délibération N°116 : Construction vestiaires personnel et réaménagement vestiaires du public au centre aquatique - Marché de travaux – Avenant 1 lots 2 et 6

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°117 : Extension et réaménagement des vestiaires du stade - Marché de travaux – Avenant 1 lot 9 - Avenant 2 lots 7 et 8

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°118 : Construction d'une micro crèche – Marchés de travaux - Avenant n° 01 des lots 5 et 10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°119 : Construction de 8 logements en extension de la gendarmerie - Contrats de mission SPS et Contrôle Technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants avec ELYFEC pour un montant de 3 010,00 € HT pour la mission SPS et avec QUALICONSULT pour un montant de 6 100,00 € HT pour la mission Contrôle Technique, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°120 : Autorisation d'encaissement d'un chèque de remboursement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser un chèque de VEOLIA de 596.36 € pour trop perçu émis au nom de la commune de Saint-Vulbas sur le budget principal.

Délibération N°121 : Admission en non-valeur dépenses et recettes – Centre aquatique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les titres impayés pour un montant de 308,50€ à l'article 6541 du budget annexe Centre aquatique, accepte de constater une dépense sur le compte 65888 pour régulariser les soldes des comptes 5412 et 5115 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Délibération N°122 : Admission en non-valeur de titre de recettes - CIR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la somme de 19 979.34 Euros, à l'article 6541 du budget annexe CIR, conformément aux détails en annexe et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Délibération N°123 : Régie de Recettes - Musée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants : droits d'entrée au musée, dont le tarif a été fixé à 5€ TTC pour tous, gratuit jusqu'à 12 ans.

Délibération n°124 : Réduction subvention – Lieux Accueil Bébé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire pour le remboursement de la somme de 4 500€ et autorise l'émission du mandat d'annulation pour le même montant.

Délibération n°125 : Convention de servitudes applicable aux ouvrages de distribution publique de gaz

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

Délibération n°126 : Convention – Structures modulaires – Gendarmerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'établissement et la signature d'une convention et d'un deuxième avenant et autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la somme de 15 660.50€ correspondant au trop versé de loyer.

Délibération n°127 : Enquête Publique du 25 octobre 2022 au 26 novembre 2022 inclus – Demande d'autorisation présentée par la SAS TREDI relative au projet de création d'une plate-forme de transit de déchets dangereux et l'extension de capacité de valorisation du four statique à Saint-Vulbas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

Délibération n°128 : Attribution d'une subvention - Sports Boules SAINT-VULBAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association SPORTS BOULES de SAINT-VULBAS, une subvention exceptionnelle de 4 000,00€ euros. Cette dépense sera imputée à l'article 6574.

Délibération n°129 : Décision modificative 01 – BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de valider la décision modificative N°01 comme suit :

DM N°01

| Fonctionnement Dépenses | | Investissement Dépenses | |
|-------------------------|-------------|-------------------------|----------|
| Article | Montant | Article | Montant |
| 6411 | 7 000,00 | | |
| 6184 | -7 000,00 | | |
| Total | 0,00 | Total | 0 |
| Fonctionnement Recettes | | Investissement Recettes | |
| Article | Montant | Article | Montant |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| Total | | Total | |

Pour information :

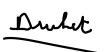
- Téléthon à partir de 18h30 le vendredi 2 décembre au départ du Grand gymnase – participation de 15 associations avec marathon pour fil rouge
- Sports Boules – Champions d'Europe : Cérémonie avec la CCPA le 10 décembre à 19h au CIR
- Réunion publique annuelle de la CLI aura lieu le 12 décembre 2022 à 18h au CIR à Saint-Vulbas
- Prochaine séance fixée au jeudi 15 décembre à 19h30 avec en préambule la présentation des travaux de la phase B de la centrale du Bugey soumis à enquête publique par le directeur Pierre Boyer
- Repas du CCAS : le 18 décembre
- Vœux du Maire : le 15 janvier 2023
- Livraison du véhicule publicitaire pour le CIR (19 annonceurs) + Goupil pour Service Technique
- Recrutement responsable Service Technique
- Rencontre ALEC pour la rénovation énergétique – 3 priorités : Sources, Sétives et Centre aquatique

La séance est levée à 22h15.

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 15 décembre 2022.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance



Corinne DRUHET

Le Maire,

Marcel JACQUIN